

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 44/2023

### OBJET : ARCHE AGGLO – CONVENTION INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : ACHARD Laure pouvoir à VIGNE Amélie, BLAISE Véronique pouvoir à SANDON Alain, BARRE Sylvie pouvoir à GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MARKARIAN Jean- Maurice pouvoir à BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, MINGORANCE Anita pouvoir à FLEURET Alain, BARBE Sabrina, PONSON Aline.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire informe l'assemblée qu'ARCHE Agglo propose d'assurer pour la commune des interventions musicales en milieu scolaire (maternelles et élémentaires). Ces séances sont effectuées par un musicien-intervenant employé par ARCHE Agglo à raison d'une séance tous les 15 jours.

Le coût global de cette prestation d'établit à 5 940 €.

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'ARCHE Agglo d'assurer pour la commune des interventions musicales en milieu scolaire (maternelles et élémentaires)
- Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec ARCHE Agglo.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023  
Reçu en préfecture le 26/09/2023  
Publié le 26/09/2023  
ID : 026-200056547-20230925-DE\_2023\_44-DE

Le Maire,  
Michel BRUNET

